

# Les autorités gouvernementales peuvent utiliser l'accréditation IFOAM pour alléger le poids des exigences du commerce international sur les produits biologiques.

## La situation

Le succès de la croissance de l'agriculture biologique et du commerce international de ses produits a entraîné avec lui une charge croissante liée à la vérification de la méthode de production qui vise à donner confiance aux acheteurs et aux consommateurs éloignés des centres de production. Peut-être l'expression la plus onéreuse de ce phénomène est l'obligation qu'ont les producteurs biologiques de réaliser de multiples certifications qui leur permettent de vendre sur différents marchés mondiaux. Cependant cette complexité au niveau du producteur est reflétée et exacerbée au niveau de l'inspection, de la certification et de l'accréditation. L'extrapolation de ce système dans le futur évoque des scènes cauchemardesques de couche après couche de bureaucratie impénétrable qui, au mieux, va limiter la croissance d'un système d'agriculture qui fournit des avantages environnementaux et les moyens de subsistance durables dans de nombreux pays.



Deux organismes actifs dans l'arène internationale ont travaillé de manière très différente en vue d'alléger ce fardeau.

Le projet « Accès au Marché Biologique Mondial » (GOMA) fait suite à des travaux de l'International Task Force sur l'Harmonisation et l'Équivalence en Agriculture Biologique (ITF - une initiative de la FAO, l'IFOAM et la CNUCED). Le projet vise à simplifier le processus pour les échanges commerciaux de produits biologiques parmi divers systèmes de réglementation et / ou systèmes privés de garantie biologique. GOMA se concentre sur l'harmonisation et l'équivalence des normes biologiques et sur les exigences de performance de certification comme mécanismes qui visent à forger les voies commerciales. En particulier GOMA a concentré ses efforts pour permettre aux autorités réglementaires d'établir des équivalences entre leurs réglementations. Des succès notables sont la référence faite par la Commission Européenne au document de l'ITF « Exigences Internationales pour les organismes de Certification Biologique » comme base de l'équivalence et également le soutien apporté aux initiatives sur les normes régionales. Les accords d'équivalence entre les Etats-Unis et le Canada et plus récemment entre l'UE et le Canada sont des expressions positives de ce nouvel environnement.

L'autre organisme international travaillant pour alléger la charge qui pèse sur les échanges est le Service d'Accréditation Internationale de l'Agriculture Biologique (IOAS). L'IOAS a cherché à fournir des services aux autorités réglementaires qui permettent aux organismes de certification qui ont besoin d'accréditations multiples d'atteindre ces reconnaissances via un processus d'évaluation unique. Cela a considérablement réduit le nombre de visites d'évaluation effectuées par les agences de surveillance des organismes de certification ayant pour résultat une réduction significative de la charge financière et du temps nécessaire à démontrer leur compétence. Le succès le plus notable de cette stratégie concerne les importations du Canada et de l'Union européenne (UE) où l'IOAS peut fournir ces services aux côtés d'autres régimes.

Mais ces efforts sont-ils suffisants?

## Le Problème

Ce document fait valoir que si ces deux efforts sont nécessaires et utiles, leur impact sur les organismes de certification, en particulier dans les pays en développement, est insuffisant et restera probablement insuffisant trop longtemps. Beaucoup de pays en développement n'ont pas de réglementation ou n'ont pas encore mis leur réglementation en application et ne sont donc pas en mesure d'entamer des négociations d'équivalence avec les principaux pays importateurs. Dans de nombreux cas, il est difficile de concevoir que ces pays seront, dans les décennies à venir, sur la liste des pays approuvés par le Programme National Biologique de l'UE ou par celui des États-Unis. Même ceux qui peuvent avoir adopté des réglementations et postulé pour la reconnaissance « pays-à-pays » se sont retrouvés à patienter sur les listes d'attente pendant plus de dix ans, en raison du manque de ressources des pays importateurs pour effectuer l'examen d'équivalence.

L'alternative est que l'organisme de certification se fasse directement reconnaître par les pays importateurs. Dans certains cas cela peut signifier un coût supplémentaire aux frais encourus pour l'obtention de la reconnaissance dans son propre pays. Même lorsque la stratégie de l'IOAS 'une seule évaluation – accréditations multiples' est en jeu, les coûts pour un petit organisme de certification peuvent être paralysant et représenter une proportion bien trop élevée de leur revenu brut. Il n'est pas inhabituel pour les organismes de certification d'avoir 3 ou plus accréditations avec l'IOAS. En plus des coûts, la complexité pour satisfaire autant de besoins différents est oppressive et, d'après notre expérience, ne contribue pas à l'intégrité biologique que nous recherchons tous dans le but de construire et maintenir la confiance. Bien que les accréditations multiples puissent être une bonne affaire pour l'IOAS, ce n'est pas la raison de notre existence, nous sommes ici pour développer le marché des produits biologiques par le biais d'une évaluation de conformité efficace et d'une crédibilité permanente.

Si les réponses supplémentaires ne sont pas rapidement trouvées, il y a une possibilité indéniable que de nombreux organismes de certification autochtones des pays en développement ne survivent pas. Il se peut que d'ici que les outils du GOMA soient appliqués dans ces pays et par leurs pays importateurs cibles, les seuls organismes de certification présents alors seront les organismes internationaux basés dans les pays développés. L'importance des organismes de certification locaux pour la croissance de l'agriculture biologique ne peut pas être sous-estimée, surtout lorsque, comme dans tellement de cas, la production d'importantes matières premières dans les pays en développement, par exemple le café, est basée sur les petites exploitations, et représente donc une activité aux moyens limités.

Libérés des coûts et du poids des accréditations multiples, les organismes de certification locaux pourraient offrir un service moins cher, plus compréhensif des conditions locales et dans le même temps renforcer les capacités locales et l'autonomie.

## Les approches précédentes

Dans les années 1990, l'IOAS et l'IFOAM ont fait pression pour que soit acceptée l'accréditation IFOAM comme preuve d'équivalence suffisante pour les importations. Ce lobby n'a pas pleinement réussi et a conduit l'IOAS à changer de stratégie et à adopter celle expliquée ci-dessus. En analysant les causes du manque de succès, trois conclusions se dégagent:

- Les réglementations venaient juste d'être mises en œuvre et les relations entre le secteur public et le secteur privé n'étaient pas encore développées. Les autorités, dans ces circonstances, n'étaient pas prêtes à déléguer des responsabilités aux autres.
- Demander d'accepter l'accréditation IFOAM revenait à demander d'accepter non seulement les normes d'IFOAM et ses critères de certification, démontrant la garantie d'équivalence nécessaire, mais également d'accepter l'IOAS comme étant un organisme d'accréditation fiable.
- Accepter l'accréditation IFOAM signifiait essentiellement que les importations seraient approuvées sur la base d'équivalence et non de conformité – une notion que les gouvernements n'étaient pas prêts à accepter à ce stade.

On peut faire valoir que tous ces facteurs ont changé avec le temps et l'expérience. Premièrement, la complexité et la charge de travail qui pèsent sur les autorités les amènent de plus en plus à rechercher une plus grande efficacité et une expertise spécifique, faisant que la délégation d'au moins une partie du travail est désormais acceptée. Le partenariat public-privé dans la prestation de services d'évaluation de conformité est désormais la norme. Deuxièmement, durant la décennie qui vient de s'écouler l'IOAS s'est établi comme étant un organisme professionnel sur qui l'on peut compter pour offrir des garanties solides et de plus en plus reconnu par les autorités. Enfin, encouragés par le travail de l'ITF et du GOMA, les autorités sont beaucoup plus disposées à accepter l'idée d'équivalence qu'elles l'étaient auparavant.

## La Proposition

- L'accréditation IFOAM peut, dès maintenant et sur une base internationale, contribuer à simplifier la complexité et le coût des importations réglementées des produits biologiques.
- Ceci peut être réalisé par les autorités gouvernementales en ajoutant l'accréditation IFOAM comme l'une des méthodes disponibles pour pouvoir importer (aux côtés des équivalences communes « pays à pays » et des options d'accréditation directe).
- Plus précisément, nous proposons que les autorités gouvernementales reconnaissent les organismes de certification accrédités IFOAM comme équivalents pour pouvoir importer sans bureaucratie supplémentaire.
- L'IOAS est prêt à discuter avec les autorités compétentes et à fournir la transparence requise, afin de leur donner la confiance nécessaire. Nous sommes disponibles pour travailler sur toute demande d'analyse et de justification d'équivalence.

## La Justification

- La justification d'un système international pour aider le commerce international est incontournable et fut la conclusion des travaux de l'ITF auxquels de nombreux acteurs des secteurs public et privé ont contribué entre l'année 2003 et l'année 2008. Nous avons déjà un tel système (Accréditation IFOAM), mais pour les raisons expliquées ci-dessus, celui-ci n'était pas universellement acceptable à cette époque.

- Les Normes d'IFOAM ont fonctionné comme des normes internationales et comme des critères internationaux pour les organismes de certification pendant 20 ans. Les normes tout comme les critères sont importants pour assurer l'intégrité du système. Le processus d'établissement de ces normes est un processus ouvert et démocratique.
- La majorité des réglementations biologiques qui existent aujourd'hui ont leurs origines dans les Normes d'IFOAM. L'équivalence des réglementations nationales, comprenant à la fois les normes de production et les exigences des mesures de contrôle pour les organismes de certification, ne devrait pas être compliquée à mettre en œuvre.
- L'accréditation IFOAM opère depuis 1994 et l'IOAS se consacre à l'accréditation dans le domaine de l'agriculture biologique depuis 1997. L'IOAS est un organisme sans but lucratif voué à cultiver l'intégrité et la confiance au sein de la communauté biologique. Aucun autre organisme d'accréditation ou autorité de supervision a la même expérience dans ce domaine.
- L'IOAS et le Programme d'accréditation IFOAM lui-même sont supervisés par l'Institut National des Standards et Technologies du Département du Commerce des Etats-Unis dans le but d'évaluer leur conformité avec les règles internationales sur l'accréditation (Guide ISO 17011).
- Sous le nouveau Système de Garantie Biologique d'IFOAM lancé en 2011, l'accréditation IFOAM offre diverses options pour les organismes de certification qui leur permettent soit d'utiliser leur propre norme privée, une norme régionale, soit d'utiliser la norme d'IFOAM elle-même. De cette façon l'accréditation IFOAM est ouverte à tous les organismes de certification dans le monde entier et sans restriction ni condition d'adhésion.

## Les avantages

- Réduction des coûts pour tous les participants – si un organisme de certification d'un pays exportateur est accepté par tous les marchés grâce à une accréditation internationale, le besoin de 3, 4, ou 5 accréditations et leurs coûts associés ne sont plus nécessaires. Si les coûts d'accréditation de l'organisme de certification sont réduits, celui-ci pourra fournir des services à moindre coût pour ses clients, ce qui se traduira par des prix plus bas pour le consommateur. Si les autorités gouvernementales acceptent l'accréditation IFOAM, elles dépenseront moins pour leurs propres systèmes d'accréditation directe et nécessiteront moins de ressources pour les négociations d'équivalence, ce qui finalement signifie une facture moins importante pour les contribuables.
- Réduction du nombre de normes – si un organisme de certification d'un pays exportateur est accepté par tous les marchés grâce à une accréditation internationale, il n'est pas nécessaire aux producteurs, aux organismes de certification et aux autorités d'accréditation ou de supervision de faire face au nombre croissant de règles et réglementations que chaque système national ajoute. Il n'est pas prévu que l'accréditation IFOAM remplace le système national (bien que cela soit également une option pour les pays aux moyens limités), cependant un organisme de certification pourrait combiner beaucoup plus facilement deux systèmes que, si nous regardons vers l'avenir, les nombreuses réglementations nationales. Dans les régions qui ont

développé leur propre norme biologique régionale (comme en Afrique de l'Est et dans le Pacifique), les organismes de certification pourraient utiliser cette norme comme une composante de leur accréditation IFOAM.

- Rigueur améliorée – un résultat direct de la réduction du nombre de normes mentionnée ci-dessus, consiste en ce que les inspecteurs sur le terrain peuvent se concentrer à réaliser des contrôles détaillés et rigoureux au lieu de vérifier la même question selon différentes exigences. Un système plus robuste pour décourager la fraude en résulterait.
- Simplicité – les organismes de certification locaux travaillant dans les pays où il n'existe aucune réglementation pourraient adopter directement la norme d'IFOAM et accéder à de multiples marchés étrangers. Sous la supervision rigoureuse de l'IOAS, les organismes de certification des pays en développement obtiendraient la crédibilité dont ils ont besoin.
- Les pays développés – les avantages ne profitent pas seulement aux organismes de certification des pays en développement. Bien que, par exemple aux Etats-Unis, le NOP soit bien développé et jouisse d'accords de reconnaissance mis en place avec plusieurs pays, les organismes de certification doivent encore répondre par eux-mêmes aux exigences d'autres pays importateurs (exemple actuel, le Brésil). L'accréditation IFOAM pourrait être mise en œuvre aux côtés du NOP, ce qui serait encore une meilleure option que les inévitables systèmes multiples vers lesquels nous nous dirigeons.
- Accès libre – tous les types d'organismes de certification peuvent accéder à l'accréditation IFOAM, quelle que soit la nature de leur statut juridique. Il n'est pas exigé d'être adhérent d'IFOAM ou de toute autre organisation. Tous les organismes de certification peuvent participer que ce soit ceux qui ont leurs propres normes privées, ceux qui utilisent celles d'une organisation liée, ceux qui ne sont pas intéressés ou en mesure d'établir leurs propres normes ou encore les institutions gouvernementales.

## Prochaines étapes

Nous invitons toutes les autorités gouvernementales impliquées dans la réglementation des importations de produits biologiques à nous contacter à l'IOAS pour discuter de vos besoins de simplification du processus, tout en maintenant une garantie suffisante. S'il vous plaît contactez-nous à l'adresse suivante : [authorities@ioas.org](mailto:authorities@ioas.org) et nous pourrions commencer à travailler vers un système plus pertinent de réglementation et de croissance du commerce des produits biologiques et par conséquent vers une adoption plus large de l'agriculture biologique.